

# Que peut-on attendre de l'O.C.D.E.?

Autor(en): **Soldati, Agostino**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **41 (1961)**

Heft 1: **La Suisse et l'Europe**

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-887587>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# QUE PEUT-ON ATTENDRE DE L'O. C. D. E. ?

Par Agostino Soldati  
Ambassadeur de Suisse auprès de l'O.E.C.E.  
et des Communautés européennes

Le traité portant création de l'Organisation de coopération et de développement économique a été signé le 14 décembre 1960. Deux pays l'ont déjà ratifié : le Canada et les États-Unis. Les délais prévus pourront être maintenus. L'Organisation prendra son départ avant la fin de l'année en cours.

On pouvait se demander s'il allait s'agir d'une organisation fantôme. Les circonstances se chargent de lui assigner des tâches importantes.

L'O.E.C.E. avait maintenu, jusqu'au début de l'année 1958, un rythme d'activité digne de ses débuts, lesquels ont préparé, comme on sait, la renaissance économique de l'Europe. En 1958, elle a prêté ses locaux (où une si grande œuvre avait été échaffaudée à partir de 1948) à des négociations intergouvernementales qui n'étaient pas des activités de l'Organisation. Le Château de la Muette avait accordé son hospitalité au Comité intergouvernemental des dix-sept pays (dit Comité Maudling) pour la mise en œuvre d'une Association économique européenne.

Il suffit parfois d'un seul invité dont la conduite prête à discussion, pour discréditer une maison. Le Comité Maudling n'était nullement un organe de l'O.E.C.E., les chefs des délégations gouvernementales n'étaient pas les représentants permanents des dix-sept pays auprès du Château de la Muette. Malgré cela, l'échec de ces négociations s'est répandu comme une ombre sur le passé irréprochable de la maison.

Depuis lors, une activité constructive de coopération n'a pas été possible à la Muette. Trois ans après, il y a des problèmes non

résolus, d'ordre commercial, d'ordre conjoncturel et d'ordre monétaire. Sur ces trois plans, la coopération des pays européens, et des pays d'Amérique du Nord avec eux, est en retard. Les économies s'en ressentent.

Il est nécessaire que l'Organisation nouvelle, lavée de toute tache, reprenne rapidement, avec les États-Unis et le Canada, les habitudes de coopération qui, pendant dix ans, ont contribué à résoudre de manière rapide, discrète et efficace, des problèmes aussi complexes que, par exemple, le passage à la convertibilité.

L'Organisation aura tendance à porter ses efforts vers un problème d'actualité, encore que nullement nouveau, celui de l'aide aux pays sous-développés du tiers monde. Il s'agira, à la fois, d'amener les pays à des prestations plus importantes, notamment en ce qui concerne les dons et les prêts à caractère non commercial, et d'arriver graduellement, si possible, à une utilisation coordonnée et plus efficace de l'aide, par des échanges de vues sur les mérites respectifs des différentes modalités d'aide au développement. Les instruments de l'aide sont nombreux. Il faut les orchestrer. C'est dans ce domaine, peut-être, que l'Organisation nouvelle fera ses premiers pas. Elle a obtenu déjà, indirectement, des résultats appréciables dans la période entre la signature et l'entrée en vigueur.

Tout cela ne devra pas faire perdre de vue l'importance de la coopération régionale en tant que telle. Les perspectives d'une aide au tiers monde, de confrontations sur les politiques de conjoncture, une meilleure coopération monétaire ne doivent pas faire oublier l'utilité d'une coopération économique, technique et industrielle, étroite, sur une base régionale, par ceux qui veulent la mettre en œuvre, notamment en Europe, dans des régions dont l'interdépendance économique est évidente.

Il faut souhaiter que, dans cette grande perspective de rationalisation de l'effort économique, on arrive aussi à désamorcer le problème des Six et des Sept, ce qui signifierait préserver les courants commerciaux traditionnels en Europe, sans que ceci nuise aux courants nouveaux entre pays partenaires de groupements particuliers, et inversement.

Si l'O.C.D.E. devient un forum pouvant donner à ceux qui investissent, à ceux qui produisent, à ceux qui exportent des assurances au sujet du visage économique et commercial de l'Europe de demain, à l'égard duquel on se pose des questions, elle aura acquis de ce fait une autorité suffisamment grande pour pouvoir demander à ses membres les sacrifices éventuels que requièrent les circonstances nouvelles.